# Préavis n°12/23 au Conseil communal



# Délégué municipal :

- M. Nicolas Suter, municipal

Aubonne, le 21 août 2023



# **TABLE DES MATIERES**

1.	Préambule
	STEP
	Service des eaux5
	Financement et amortissement
	Plan des investissements 2023-20277
4.2.	Financement7
4.3.	Amortissement7
4.4.	Impact sur le compte de fonctionnement7
	Conclusion



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

#### 1. Préambule

L'hiver 2022-2023 a mis en lumière le risque sérieux que notre pays puisse faire face à une pénurie énergétique. La Confédération a mis en place le plan OSTRAL, dont le but est de gérer l'organisation en cas de pénurie d'électricité. OSTRAL se décline en 4 phases, dont la dernière est la mise en place de délestages planifiés de la distribution d'électricité (par exemple coupures du réseau durant 4 heures, puis fonctionnement durant 8 heures).

Certains secteurs vitaux seraient épargnés en cas de délestages, par exemple les hôpitaux. Il est par contre très difficile de faire des délestages sélectifs, voir dans la plupart des cas impossible pour des raisons d'architecture des réseaux.

Pour la commune d'Aubonne, les Services Techniques ont fait l'inventaire des infrastructures sensibles et des mesures de mitigation. La STEP d'Aubonne est un point très sensible, puisque son fonctionnement n'est pas possible sans alimentation électrique. Le pompage nécessaire s'arrête immédiatement, la biologie est perturbée très rapidement et la conduite opérationnelle n'est plus possible. Il a été discuté avec la SEFA pour évaluer la possibilité de maintenir la STEP alimentée en cas de délestage. Cette solution n'est pas possible car maintenir uniquement la STEP alimentée n'est techniquement pas réalisable, cela reviendrait à alimenter toute une zone dont la STEP fait partie, OSTRAL n'autorise pas cette manière de faire. Il existe donc deux alternatives :

- Soit construire une ligne dédiée à la STEP avec un nouveau transformateur MT/BT dédié;
- Soit installer une solution de secours sous la forme d'un groupe électrogène directement dans la STEP.

Pour une question de coûts et de délai de réalisation, c'est la variante groupe électrogène qui a été choisie. De plus, la solution d'avoir une génératrice sur le site donne le maximum de garantie de maintien du service essentiel de la STEP, même en cas extrême de coupure complète du réseau (« black-out »)

La deuxième infrastructure communale sensible est le réseau de distribution d'eau. La situation est moins critique, car une grande partie de la distribution se fait de manière gravitaire. Par contre, quelques parties du territoire communal nécessitent des installations de pompage et les installations de déferrisation demandent une alimentation électrique. Des aménagements doivent donc également être réalisés pour le réseau d'eau.

Le présent préavis traite des investissements qui doivent être réalisés pour garantir le fonctionnement de la STEP et du réseau d'eau en cas de coupure de courant.



#### 2. STEP

La continuité du fonctionnement de la STEP nécessite l'installation d'une génératrice de grande puissance (100 KVA). Une alimentation continue en électricité est essentielle pour l'entier des opérations faites à la STEP, que ce soient les différentes opérations de pompage, ainsi que le fonctionnement des procédés bactériologiques qui ont besoin d'oxygénation. La conduite opérationnelle de la STEP n'est pas possible sans électricité.

Par ce préavis la Municipalité demande l'autorisation de faire l'acquisition d'une génératrice et d'une citerne, ainsi que la réalisation des travaux de génie civil pour son installation, notamment la création d'une dalle en béton étanche, afin d'éviter toute contamination du site. Le budget des acquisitions et travaux est le suivant :

Fourniture d'une génératrice électrogène 100 KVA de type Gen Set MG 110 S-I	Fr.	45'000.00
Fourniture et pose d'une pompe aspirante SE60 et d'une citerne		6'000.00
Travaux de génie civil	Fr.	15'000.00
Installation électrique	Fr.	2'000.00
Fourniture et pose d'un couvert	Fr.	10'000.00
Frais administratifs, mise à l'enquête	Fr.	4'000.00
Divers et imprévus	<u>Fr.</u>	13'000.00
TOTAL TTC	<u>Fr.</u>	95'000.00

Ces travaux seront soumis à une enquête administrative. La réalisation pourrait se faire en janvier 2024. Il s'agira de construire une dalle en béton étanche dans le but de protéger la nappe phréatique, de construire un couvert et un bac étanche pour recevoir la citerne de mazout.

Emplacement prévu à la STEP



Branchement existant à la STEP





#### 3. Service des eaux

La continuité de l'exploitation au minimum du réseau d'eau nécessite l'acquisition et l'installation de 3 petites génératrices qui seront installées aux stations de Montherod, Montillier et à celle des Fossés-Dessus. Ces génératrices assureront principalement le pompage pour le réservoir du village de Montherod, le traitement des UV au réservoir des Fossés-Dessus. Cette situation ne permettra plus d'utiliser le puits artésien car il n'a pas été prévu d'équiper ce site à ce jour. Cette situation demandera un appui en personnel supplémentaire car il n'y aura plus de télégestion, ni de gestion automatique. Concernant la station de pompage (STAP) accolée au bâtiment de la SEFA, il est prévu que la SEFA puisse le secourir selon les informations qui nous ont été transmises.

Emplacement à la STAP de Montherod



Emplacement au réservoir de Montillier





### Emplacement à la station Fossés-Dessus



# Le budget des génératrices et de leur installation est le suivant :

Fourniture d'une génératrice électrogène Station Montherod	Fr.	22'000.00
Fourniture d'une génératrice électrogène Station Montillier	Fr.	14'000.00
Fourniture d'une génératrice électrogène Station Fossés-Dessus	Fr.	14'000.00
Travaux de génie civil	Fr.	35'000.00
Installation électrique	Fr.	10'000.00
Modification de la télégestion	Fr.	17'000.00
Frais administratifs, mise à l'enquête	Fr.	8'000.00
Divers et imprévus	<u>Fr.</u>	13'000.00
TOTAL TTC	<u>Fr.</u>	120'000.00

# RECAPITULATION DES COÛTS Groupe électrogène pour la STEP

TOTAL DU CREDIT D'INVESTISSEMENT DEMANDE	<u>Fr.</u>	215'000.00
Groupe électrogène pour le Service des eaux	<u>Fr.</u>	120'000.00
Groupe electrogene pour la STEP	⊢r.	95'000.00



#### 4. Financement et amortissement

#### 4.1. Plan des investissements 2023-2027

S'agissant d'un préavis lié à une situation d'urgence, cet investissement n'a pas pu être intégré dans le plan quinquennal.

#### 4.2. Financement

Le crédit de Fr. 215'000.- sera couvert par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement, selon la fiche financière annexée.

#### 4.3. Amortissement

La partie service des eaux évaluée à Fr. 120'000.- sera amortie par un prélèvement sur le fonds de réserve affecté « Fds de réserve Extension eau » N° 9280.01 et qui présentait un solde au 31.12.2022 de Fr. 2'403'575.10.

La partie STEP quant à elle fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans, conformément à l'art. 17 RCCom et en adéquation avec le manuel du nouveau modèle comptable pour les communes « MCH2 » qui sera applicable, pour les durées d'amortissement, dès le 1er janvier 2024.

Cet amortissement sera comptabilisé dans le chapitre 461 du compte de fonctionnement et sera ainsi réparti entre les communes partenaires de la STEP (Aubonne, Lavigny et St-Livres), selon la clé de répartition en vigueur.

#### 4.4. Impact sur le compte de fonctionnement

L'amortissement pour la partie STEP influencera le résultat du compte de fonctionnement de Fr. 9'500.- par année, mais n'impactera pas la marge d'autofinancement. Les frais de la STEP étant répartis avec les autres communes membres, l'impact pour Aubonne s'élèvera uniquement à environ 75% de ce montant.



#### 5. Conclusion

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°12/23 relatif à l'acquisition de groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- > ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### de voter le décret suivant :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes démarches pour la réalisation de ce préavis ;
- ➤ autorise la Municipalité à faire l'acquisition de 4 génératrices et d'effectuer les travaux d'installations pour un montant total de CHF 215'000.- TTC;
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement;
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve affecté « Fds de réserve Extension eau » N° 9280.01 pour les frais liés au service des eaux et par un amortissement linéaire sur 10 ans pour les frais liés à la STEP;

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 21 août 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : La secrétaire :

Y. Charrière M. Luy-Gaillard

Annexes: - Fiche financière détaillée

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 29 août 2023.



# CREDIT D'INVESTISSEMENT

Préavis N° 12/23 Montant TTC 215 000.00 CHF

Acquisition de groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau

Estimation des charges de fonctionnement annuelles :			
- Intérêts : ?% par an si l'objet est financé par un emprunt			0.00
- Amortissement pour la part des frais liés à la STEP	9 500.00		
Total annuel des charges supplémentaires liées à ce projet		_	9 500.00
Total annuel des enarges supplementaires nees à ce projet		=	7 300.00
Situation financière			
Plafond en matière d'endettement et de risque pour cautionne	ements		60 000 000.00
Cautionnements engagés à ce jour			37 400.00
Endettement à ce jour	31.12.2022	16.08.2023	
Endettement au bilan			
Engagements courants	1 361 862.57	3 392 014.34	
Passifs transitoires	589 783.95	3 900.00	
Emprunts court/long terme	23 938 250.00	20 311 750.00	
Total de endettement au bilan	25 889 896.52	23 707 664.34	
Engagements hors bilan			
Préavis en cours acceptés par le Conseil		8 406 000.00	
Travaux facturés à ce jour		-7 286 000.00	
Total engagements hors bilan		1 120 000.00	
Total endettement brut			24 827 664.34
Disponibilités de la bourse à ce jour			14 110 028.27
Solde disponible à ce jour		_	49 244 963.93
Préavis en cours d'adoption par le Conseil communal			
04/23 - Nouveau Règlement général de police		0.00	
06/23 - Comptes et gestion 2023		0.00	
07/23 - Autorisation générale pour placement des fonds disponible	es	0.00	
08/23 - Aménagements routiers chemin des Allobroges et bouclag	je eau potable	713 000.00	
09/23 - Installations de panneaux d'information lumineux		115 000.00	
11/23 - Création d'un escalier de secours et couverture du préau c	du Cœur du Chêne	111 550.00	
12/23 -Acquisition de groupes électrogènes pour la STEP et le rés	seau d'eau	215 000.00	
Total des préavis en cours d'adoption par le Conseil commun	nal	1 154 550.00	
	•		Etat au 16.08.2023